



Communiqué de presse

Les Hospices-CHUV, lieu de santé sans fumée dès le 31 mai 2005

Les Hospices-CHUV deviendront un lieu de santé sans fumée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, qui a cette année pour thème «Les professionnels de la santé et la lutte antitabac». La direction générale a pris cette décision sur la base des recommandations du groupe de travail «CHUV, lieu de santé sans fumée». Il s'agit de promouvoir la santé individuelle et publique, et de protéger les patients et les collaborateurs des effets de la fumée passive.

Dès le 31 mai prochain, conformément au programme «Hôpitaux promoteurs de santé», tous les bâtiments des Hospices-CHUV (bureaux et locaux, restaurants du personnel, cafétérias publiques, etc.), ainsi que les abords de l'entrée principale du CHUV, seront sans fumée. C'est déjà le cas dans de nombreux endroits, mais le principe «pas de fumée» sera étendu à l'ensemble de l'institution. Des zones fumeurs sont cependant prévues à l'extérieur des bâtiments, si possible dans des zones couvertes.

Mesures d'accompagnement pour les patients et les collaborateurs

Des mesures d'accompagnement pour les patients et pour les collaborateurs fumeurs ont été prévues afin de les encourager à cesser de fumer ou de les aider à pratiquer l'abstinence temporaire dans tous les bâtiments des Hospices-CHUV.

Informations et conseils seront donnés aux patients fumeurs par la consultation de tabacologie qui est composée de spécialistes, médecins et infirmières. Une campagne de sensibilisation a été mise sur pied à l'attention des collaborateurs: stands avec conseils personnalisés, distribution d'un document sur le thème «Et si j'arrêtais de fumer», conférence sur «La cigarette, une mauvaise réponse au stress», ateliers de groupe «Arrêt de la cigarette: gestion du stress et prévention de la prise de poids», etc. La première consultation auprès de la médecine du personnel d'une collaboratrice ou d'un collaborateur qui souhaite arrêter de fumer est par ailleurs gratuite et des produits de substitution à la nicotine sont vendus sur place, dans les pharmacies des établissements.

Un motif de santé publique

Le tabagisme est la première cause *évitable* de décès et de maladie. Le tabac fait 8'000 morts par an dans notre pays. La fumée passive est également nocive. Elle augmente le risque du cancer du poumon et de l'infarctus du myocarde de 25 à 30% chez les non-fumeurs. Un établissement hospitalier, et de surcroît lieu de formation pour les soignants, doit donc agir dans les deux domaines qui sont de sa compétence: l'aide aux fumeurs qui souhaitent arrêter et assurer un environnement sans fumée. C'est l'objectif de la décision prise.

Lausanne, le 26 mai 2005.